



2ND SESSION, 38TH LEGISLATURE, ONTARIO
55 ELIZABETH II, 2006

2[°] SESSION, 38[°] LÉGISLATURE, ONTARIO
55 ELIZABETH II, 2006

Bill 66

Projet de loi 66

**An Act to name
Highway 405
the General Brock Parkway**

**Loi nommant
l'autoroute 405
promenade Général-Brock**

Mr. Craitor

M. Craitor

Private Member's Bill

Projet de loi de député

1st Reading February 20, 2006
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

1^{re} lecture 20 février 2006
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale



EXPLANATORY NOTE

The purpose of the Bill is to rename Highway 405 the General Brock Parkway.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi a pour objet de renommer l'autoroute 405 promenade Général-Brock.

**An Act to name
Highway 405
the General Brock Parkway**

**Loi nommant
l'autoroute 405
promenade Général-Brock**

Preamble

Sir Isaac Brock (1769-1812) was a British soldier with a distinguished career behind him when he came to Canada in 1802 to take over command in Quebec. Subsequently, he moved to Upper Canada where he became Lieutenant Governor a few years later.

If it hadn't been for Isaac Brock, the American forces would have taken Upper Canada during the war of 1812. He valiantly rallied settlers and, with a small force of Regulars, Native Peoples and militia, defeated General Hull at Detroit without firing a single shot. A few weeks later at Niagara, Isaac Brock again defeated the Americans but was shot and died while leading a charge against the enemy in the hope of turning the tide of battle in his favour. To the English Canadians, Brock's impulsiveness on this occasion was a minor flaw, and he symbolized everything that was good in the British character.

Isaac Brock was a patriot and a soldier, fighting for hearth and home, for flag and country. His ideas were always high, his aspirations noble. In 1854, a 185 foot monument was erected in Queenston Heights, Ontario, which contains the General's grave. Highway 405 passes just south of this site.

It is fitting that Highway 405 be renamed the General Brock Parkway.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

General Brock Parkway

1. Highway 405 is hereby named the General Brock Parkway.

Commencement

2. **This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.**

Short title

3. **The short title of this Act is the *General Brock Parkway Act, 2006*.**

Préambule

Sir Isaac Brock (1769-1812) avait déjà une carrière distinguée dans l'armée britannique lorsqu'il est venu au Canada en 1802 pour prendre le commandement de Québec. Il devait par la suite s'installer au Haut-Canada où il est devenu lieutenant-gouverneur quelques années plus tard.

N'eût été d'Isaac Brock, les forces américaines se seraient emparées du Haut-Canada pendant la Guerre de 1812. C'est lui qui a vaillamment rallié les colons et qui, avec un petit groupe de membres de la force régulière, d'autochtones et de miliciens, a défait le général Hull à Detroit sans tirer une seule balle. Quelques semaines plus tard, à Niagara, il a de nouveau défait les Américains, mais il a péri d'une balle alors qu'il s'était lancé à l'assaut de l'ennemi dans l'espoir de renverser la situation en sa faveur. Pour les Canadiens anglais, l'impulsivité de Brock en cette occasion n'était qu'un défaut mineur et il symbolisait toute la valeur de l'âme britannique.

Isaac Brock était un patriote et un soldat : il se battait pour les siens, pour le drapeau et pour son pays. Ses idées étaient élevées et ses aspirations, nobles. En 1854, un monument de 185 pieds de haut a été érigé sur les hauteurs de Queenston, en Ontario, où se trouve la tombe du général. L'autoroute 405 passe juste au sud de cet emplacement.

Il convient donc de renommer l'autoroute 405 promenade Général-Brock.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Promenade Général-Brock

1. L'autoroute 405 est nommée promenade Général-Brock.

Entrée en vigueur

2. **La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.**

Titre abrégé

3. **Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2006 sur la promenade Général-Brock*.**